



Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250220-DEC2025_006-AR



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DECISION VALANT DELIBERATION

DEC2025-006

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2025

Monsieur le Maire des Contamines-Montjoie,

VU les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions ;

VU la délibération 2020-068 du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et notamment le 5° alinéa, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, et fixer les loyers et redevances de ces contrats ;

VU la décision DEC2024-021 du 19 décembre 2024 portant actualisation des tarifs des logements communaux pour l'année 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer un tarif forfaitaire mensuel de charges, en plus du loyer, pour les logements du bâtiment administratif.

DECIDE

ARTICLE 1 : DE FIXER un tarif forfaitaire mensuel de charges, en plus du loyer, pour les logements du bâtiment administratif, applicable à compter de ce jour. Le montant du forfait facturé diffère en fonction de la période, conformément à la grille de tarifs annexée.

ARTICLE 2 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois.

Fait et décidé le 20/02/2025

Le Maire,
François BARBIER

